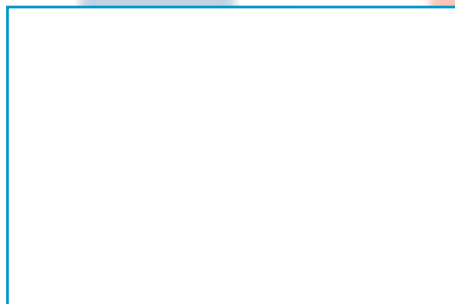


Quali'Eau

Choisissez
Quali'Eau afin de
valoriser vos compétences
auprès de vos clients.

Pour tous renseignements, adressez-vous
à la CAPEB de votre département.



Quali'Eau est développée par la CAPEB



Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises du Bâtiment

46, avenue d'Ivry - BP 353 - 75625 Paris cedex 13
Tél. : 01 53 60 50 00 - Fax : 01 45 82 49 10
www.capeb.fr / capeb@capeb.fr



Plombiers
Chauffagistes

Devenez des
professionnels
reconnus de
l'eau potable





Avec Quali'Eau :

- Formez vous à la sécurité sanitaire des réseaux intérieurs d'eau potable,
- Accédez aux nouveaux marchés issus des réglementations les plus récentes,
- Apportez les réponses appropriées à vos clients.

>> Vos obligations

Parce que vous êtes juridiquement responsable de la mise en œuvre d'équipements sanitaires :

- vous devez respecter les règles de conception des réseaux intérieurs d'eau potable,
- vous devez prévenir les risques sanitaires (saturnisme ; légionellose ; toute dégradation physico-chimique et/ou bactériologique de la qualité de l'eau...).



Quali'Eau vous permet de devenir un professionnel reconnu par les instances sanitaires

>> Quali'Eau, c'est :

- Une appellation CAPEB reconnue par le Ministère de la Santé et les DDASS, qui atteste de la compétence du professionnel en matière de sécurité sanitaire de l'eau (respect des règles techniques de conception et de réalisation, éradication du plomb, légionellose, protection contre les retours d'eau, économies d'eau...).
- Un acte d'engagement du professionnel envers son client (actualisation régulière des compétences, conformité sanitaire des travaux effectués, utilisation des meilleures technologies...).



>> Comment obtenir Quali'Eau ?

- En suivant un stage de formation de 8 modules à raison de 10 jours sur 6 mois.
- En validant vos connaissances à l'issue de la formation.